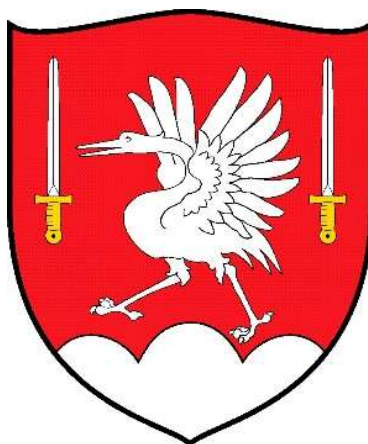


Commune de Bas-Intyamou



LES CHRONIQUES DE BAS- INTYAMON

Calendrier des activités en pages 11 à 13



Table des matières

<i>Mutation de personnel – Nouveau forestier ES</i>	4
<i>Cartes d'identité et passeports</i>	5
<i>eDéménagement</i>	6
<i>Commander diverses attestations depuis chez vous !</i>	7
<i>Attestations de sortie de territoire pour les mineurs</i>	7
<i>Demande de listes d'adresses</i>	7
<i>Cartes journalières CFF dégriffées</i>	8
<i>Aménagements extérieurs et plantations</i>	8
<i>Incinération de déchets en plein air</i>	9
<i>Obligation de tenir les chiens en laisse en forêt</i>	9
<i>Tondeuses à gazon et autres machines bruyantes</i>	9
<i>Moustiques tigres : NON MERCI !</i>	10
<i>Champignons</i>	10
<i>Des racines pour l'avenir</i>	11
<i>Le Senior Club dès 60 ans</i>	12
<i>Fondations pour l'aide aux personnes dans le besoin</i>	15
<i>PRO JUVENTE – Ateliers en ligne gratuits</i>	17
<i>Proche'écoute : permanence téléphonique</i>	17
<i>Croix Rouge Fribourgeoise - Bon de respiration</i>	Erreur ! Signet non défini.
<i>Des provisions... providentielles</i>	18
<i>Quelques rappels</i>	19
<i>Demande de Patente K en ligne</i>	20
<i>SIV Villars-sous-Mont – Événements</i>	22
<i>Jeunesse d'Enney – Tournoi de foot sur savon</i>	23
<i>SIV Enney – Concert d'été</i>	22
<i>Ski-Club Bourgo – Calendrier</i>	24
<i>Croqu'Free'Son</i>	24
<i>Communication CFF - Interruption totale Fribourg-Berne, été 2025</i>	25
<i>Bibliothèque régionale de l'Intyamon</i>	25
<i>BENNE D'ECHANGE</i>	26
<i>Déchetterie intercommunale - NOUVEL HORAIRE</i>	26
<i>Calendrier des sociétés et manifestations</i>	27

Mutation de personnel – Nouveau forestier ES

Changement à la tête de l'Unité de gestion forestière « Les Merlas »

A la suite du départ au 28 février 2025 de M. Vincent Castella, garde-forestier, nous avons le plaisir d'accueillir, dès le 1er avril 2025,

Monsieur Eric MEIER, domicilié à Pringy, en qualité de forestier ES à 90%.

Monsieur Meier est au bénéfice d'une solide formation en qualité de forestier. En effet, après un apprentissage de forestier-bûcheron au Service des Forêts de la Commune de Lausanne (2012), il obtient le Brevet Fédéral de contremaître forestier en 2017, puis son diplôme de Forestier ES en 2019.

De 2019 à 2022, il occupa le poste de Forestier communal de Haut-Intyamon, puis dès 2023 comme forestier pour la Corporation forestière Moléson, secteur Haut-Intyamon. Il fonctionne en outre en tant que conseiller en dangers naturels pour la Vallée de l'Intyamon.



Le Conseil communal souhaite la plus cordiale bienvenue à Monsieur Meier et espère qu'il trouvera plaisir et satisfaction au sein de notre Unité de gestion forestière « Les Merlas ».

Cartes d'identité et passeports

Passeports suisses :

Les passeports biométriques se commandent exclusivement au service de la population et des migrants ; vous devez vous munir de votre ancien document d'identité pour qu'il soit annulé. Les photos et empreintes digitales sont prises directement au centre de biométrie. **Il est fortement recommandé de prendre rendez-vous.** Le délai de livraison est de 10 jours ouvrables au maximum. Le document est envoyé chez vous en pli recommandé.

Passeports d'urgence :

Le service des passeports suisses établit un passeport d'urgence en 1 heure. Sur rendez-vous, vous vous présenterez au service des migrants à Granges-Paccot. La photo sera effectuée sur place, par les collaborateurs du service.

A préciser que ce passeport établi en urgence ne contient pas de données biométriques.

Cartes d'identité suisses :

Les cartes d'identité suisses peuvent être commandées auprès du bureau communal.

Quelle est la procédure ?

Il faut se présenter personnellement au bureau communal pour signer le formulaire de demande. Les enfants à partir de 7 ans signeront également le document.

Pour les enfants, un des représentant légal sera présent pour contresigner le formulaire de demande. Les tuteurs doivent également signer les formulaires de demandes de pièces d'identité de leur pupille.

Il est nécessaire de remettre une photo format passeport d'excellente qualité et récente pour chaque demande de carte d'identité, même pour les bébés.

Votre ancienne carte d'identité sera remise au bureau communal pour annulation. Le délai de livraison est de 10 jours ouvrables au maximum.

Le paiement se fait comptant au bureau communal ; la carte d'identité sera expédiée directement par courrier recommandé à votre adresse.

Il est également possible de déposer une demande de carte d'identité auprès du secteur des passeports suisses – centre de biométrie à Granges-Paccot.

Lors d'une commande simultanée d'un passeport et d'une carte d'identité, la commande s'effectuera uniquement auprès du secteur des passeports suisses – centre de biométrie à Granges-Paccot.

Que faire en cas de perte ou de vol de son passeport, de sa carte d'identité ?

Toute perte doit être signalée dans un poste de police. L'avis de perte doit être produit lors de chaque demande de remplacement d'un document d'identité.

Remarque : en cas de perte de 3 documents d'identité du même type en l'espace de 5 ans, la durée de validité du nouveau document sera limitée à 2 ans (sans incidence sur les émoluments perçus), sauf si la personne concernée rend vraisemblable le fait qu'elle en a pris soin.

Le paiement s'effectue sur place par carte de débit, crédit, Postcard, Twint ou au comptant.

Prix et durée de validité :

Passeports :

Adultes (dès 18 ans) Fr. 145.-, validité 10 ans

Enfants (0 à 18 ans) Fr. 65.-, validité 5 ans

Cartes d'identité :

Adultes (dès 18 ans) Fr. 70.-, validité 10 ans

Enfants (0 à 18 ans) Fr. 35.-, validité 5 ans

Commande combinée d'un passeport et d'une carte d'identité :

Adultes (dès 18 ans) Fr. 158.-, validité 10 ans

Enfants (0 à 18 ans) Fr. 78.-, validité 5 ans



Passeport d'urgence : CHF 100.00 - Validité : 1 voyage, mais au maximum 1 an.

Service de la population et des migrants :

- Ouverture du lundi au vendredi de 08h00-11h30 et 14h00-17h00, mercredi 07h30-18h00 non-stop ;
- Route d'Englisberg 11, 1763 Granges-Paccot ;
- 026/305.15.26 (temps d'attente possible car la ligne est souvent surchargée) ;
- <https://www.fr.ch/dsjs/spomi> .

eDéménagement

Nous vous annonçons que vous avez la possibilité d'annoncer une arrivée au sein de notre commune ou un déménagement vers une nouvelle commune avec l'application eDéménagement !

Comment procéder ?

1. Aller sur le site internet communal www.bas-intyamon.ch à la rubrique « Guichet virtuel » ;
2. Sélectionner le menu « eDéménagement » ;
3. Lire les instructions et vous connecter au guichet virtuel.

Bien entendu, vous avez toujours la possibilité d'annoncer un changement d'adresse soit en prenant contact avec l'administration communale, soit en vous rendant à nos bureaux.

Commander diverses attestations depuis chez vous !

Vous avez besoin d'une attestation de domicile, séjour ou établissement ? Dès à présent, vous pouvez le faire sans devoir vous déplacer au guichet de l'Administration communale.

Comment procéder ?

4. Aller sur le site internet communal www.bas-intyamon.ch à la page « Guichet virtuel ».
5. Prendre connaissance de la description de l'attestation que vous souhaitez.
6. Se connecter au guichet virtuel au moyen du lien qui se trouve dans la description, créer votre compte au besoin.
7. Compléter le formulaire sur le guichet virtuel.

Nous traiterons votre commande en ligne dans les 48 heures ouvrables **(excepté durant les fermetures de l'Administration communale)**.

Attestations de sortie de territoire pour les mineurs

Lorsqu'un enfant mineur quitte le territoire sans être accompagné d'un représentant légal, ce dernier doit lui autoriser la sortie du territoire.

De ce fait, sur le site internet communal www.bas-intyamon.ch à la page « Administration et services », puis « Contrôle des habitants », vous trouverez en bas de la page, dans les documents, le formulaire « Autorisation de voyage ».

Le représentant légal se porte garant en remplissant le formulaire et en venant le certifier à l'Administration communale, aux heures d'ouverture. Un émolument de CHF 5.00 vous sera alors demandé.

Le Contrôle des habitants de la Commune de Bas-Intyamon attestera l'identité de la personne signataire du document et déclinera toute responsabilité quant à l'exactitude des données indiquées.

Demande de listes d'adresses

Des sociétés locales, à but non-lucratif, demandent régulièrement des listes d'habitants, selon des critères d'âge par exemple, pour contacter les personnes susceptibles de rejoindre la société.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection des données, les demandes de liste d'adresses doivent se faire de la manière suivante :

1. Aller sur le site internet communal www.bas-intyamon.ch à la page « Administration et services », puis « Contrôle des habitants », vous trouverez en bas de la page, dans les documents, la décharge à remplir pour demander une liste d'adresses.

2. Cette décharge est à remettre à l'Administration communale, soit en la déposant dans la boîte aux lettres soit en l'envoyant par mail à l'adresse commune@bas-intyamon.ch.
3. Afin d'éviter la divulgation des données, les adresses seront directement imprimées sur des listes, en version papier.
4. Sur demande, elles peuvent également être imprimées sur des étiquettes que vous pourrez coller sur vos enveloppes.

Nous traiterons votre demande dans les 48 heures ouvrables **(excepté durant les fermetures de l'Administration communale)**.

Cartes journalières CFF dégriffées

Les cartes journalières CFF peuvent être achetées à l'administration communale. Elles ne sont pas envoyées par poste ou par mail, il faut donc se présenter au bureau communal pour les commander. Vous pouvez en commander pour d'autres personnes sans qu'elles soient présentes. Par contre, les billets doivent contenir les nom, prénom et date de naissance pour chaque passager. Les personnes possédant un demi-tarif choisiront le tarif adapté. Les cartes journalières sont à payer soit en cash soit par carte bancaire, à la réservation.



Aménagements extérieurs et plantations

Le plan d'aménagement local prévoit, dans le règlement communal d'urbanisme, des dispositions quant à la réalisation des aménagements extérieurs autour des propriétés. Il précise notamment ceci :

- Les murs et les plantations sont des composantes de la structure et du caractère du site construit et doivent à ce titre être conservés.
- Les revêtements anciens de pierres naturelles doivent être conservés
- L'aménagement de surfaces minérales est limité au minimum nécessaire. Le cas échéant, les surfaces sont revêtues de gravier, de pavés de pierres naturelles ou de ciment, de pavés ou grilles à gazon
- Les plantations seront réalisées avec des essences locales traditionnelles
- Seules des modifications mineures de la topographie du terrain naturel sont admises. Le projet doit être adapté à la topographie du terrain. Le terrain aménagé doit être en harmonie avec les parcelles voisines.

Nous tenons à disposition une brochure vous informant des essences à prévoir pour vos plantations. Elle est éditée par le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut (PNR).

Incinération de déchets en plein air

La loi sur la protection de l'environnement interdit d'incinérer les déchets ailleurs que dans une installation prévue à cet effet.

L'incinération des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins n'est pas judicieuse et quelques exceptions sont toutefois prévues dans la loi. Cela doit notamment faire l'objet d'une autorisation délivrée par les services de l'Etat concernés.

Par ailleurs, le règlement communal relatif à la gestion des déchets indique qu'il est interdit d'éliminer ou de déposer des déchets hors des installations prévues à cet effet.

Aussi nous insistons sur le fait que l'incinération de toute sorte de déchets en plein air ou dans une cheminée est interdite.

Il en va d'éviter un incendie de votre bâtiment, de la forêt, de diminuer la pollution de l'air et de ne pas incommoder vos voisins.

Obligation de tenir les chiens en laisse en forêt

La période de nidification et de mise bas des mammifères en forêt a débuté. Bien que cachés, les petits sont vulnérables. Les chiens peuvent donc facilement s'en prendre à eux. Afin d'éviter des cas de prédation et de dérangement de la faune, le SFN rappelle l'obligation de tenir les chiens en laisse en forêt du 1er avril au 15 juillet.



Tondeuses à gazon et autres machines bruyantes



Avec l'arrivée des beaux jours, les tondeuses à gazon et autres machines bruyantes reprennent du service.

Pour préserver les rapports de bon voisinage, nous vous demandons de renoncer aux travaux bruyants :

- les dimanches et jours fériés ;
- chaque jour, entre 22 heures et 6 heures du matin

La coutume veut que l'on renonce à utiliser sa tondeuse à gazon après 20.00 h en semaine, 17.00 h le samedi et que l'on s'arrête une heure à midi. Les dimanches et jours fériés, la tondeuse reste silencieuse.

Les rapports avec vos voisins s'en trouveront plus cordiaux !

Moustiques tiges : NON MERCI !

**Moustiques tiges :
NON MERCI !**

**Pour éviter leur prolifération,
adoptez ces bons gestes :**



Le moustique tigre est noir avec des rayures blanches, très petit (5 mm), diurne, et ses piqûres sont très douloureuses

- 1** Couvrir ou vider régulièrement les eaux stagnantes
- 2** Ranger les objets pouvant servir de récipient
- 3** Comblér de sable les soucoupes des pots de fleurs
- 4** Éviter les insecticides qui tuent ses prédateurs
- 5** Plans d'eau naturels à préserver car ils abritent ses prédateurs
- 6** Piscines et jacuzzi : pas de problème car le moustique tigre évite les gros volumes d'eau



ETAT DE FRIBOURG
STADT FRIEBURG
www.fribourg.ch

Mon Plan climat

Plus d'infos sur
monplanclimat.ch

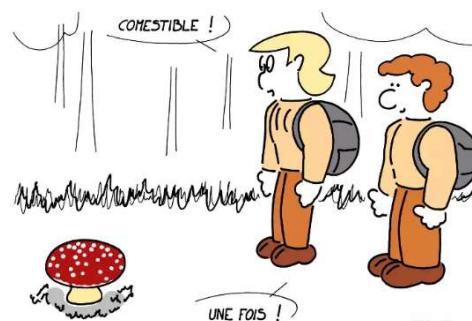
Signaler un moustique tigre :

Transmettez la photo de votre suspect sur la plate-forme suisse dédiée aux moustiques invasifs : moustiques-suisse.ch

Champignons

La saison des champignons va très prochainement débuter, et afin d'éviter des surprises très désagréables, il est possible de faire contrôler votre récolte par un spécialiste.

Pour la région, le point de contrôle se trouve au bâtiment des sociétés, rue des Alpettes 4 à Bulle, sur rendez-vous auprès de Mme Françoise Niedegger au 079 774 56 48 ou M. Dominique Menoud au 079 951 92 66.



Des racines pour l'avenir

Un coin de jardin, une bordure de champ, une haie à enrichir... autant d'endroits propices pour accueillir des arbres ou des arbustes indigènes.

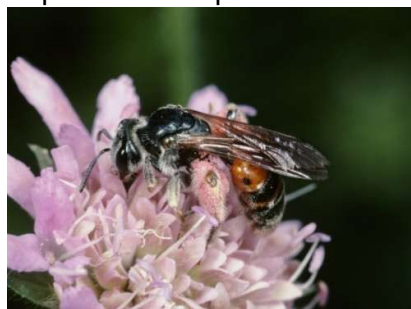
Le Parc Gruyère Pays-d'Enhaut propose différents fruitiers de variétés anciennes – reine des reinette, Gravenstein ou Baron de Berlepsch notamment – pour un forfait de CHF 160.00 comprenant l'arbre fruitier et 6 années de taille assurées. La plantation est à la charge de l'acquéreur.

Le Parc fournit également des boutures d'arbres et arbustes indigènes en racines nues. Les haies ainsi créées structurent le paysage, offrent gîte et couvert à la petite faune, et servent de corridors écologiques.

Pour une plantation prévue en octobre 2025, **les commandes sont à annoncer jusqu'au 1^{er} septembre**. Information à nature@gruyerepaysdenhaut.ch ou au 026 924 23 33.

Abeilles sauvages : une richesse à préserver

Le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut lance un recensement de deux espèces d'abeilles sauvages : *Andrena hattorfiana* et *Chelostoma grande*. Spécialisées dans la pollinisation de fleurs violettes comme les knauties et scabieuses, elles dépendent des prairies fleuries et sont aujourd'hui en déclin.



Andrena hattorfiana © Albert Krebs



Chelostoma grande © Albert Müller

L'équipe du Parc mène ce suivi dans les espaces verts des villages du territoire pour mieux connaître leur présence et proposer, avec les communes, des mesures de gestion adaptées.

Vous pouvez également donner un coup de pouce aux abeilles sauvages – pas de risque, elles ne piquent pas ! Et si votre extérieur abritait une prairie fleurie ?

Le Parc propose une visite-conseil et vous offre les premières semences. Information à nature@gruyerepaysdenhaut.ch ou au 026 924 23 33.

Le Sentier des patrimoines de la Jogne comme alternative au sentier des gorges

Les gorges de la Jogne sont fermées en raison de dégâts importants. Le Sentier des patrimoines de la Jogne propose une alternative culturelle entre Charmey et Broc.

L'itinéraire propose une véritable immersion dans l'histoire et les richesses culturelles de la vallée de la Jogne. Entre Broc-Fabrique et Jaun, en deux étapes d'environ 10 km, une soixantaine de panneaux informatifs permettent de découvrir le patrimoine bâti local ainsi que les traditions vivantes qui font la vivre de la région.



Infos sur le sentier

Le Senior Club dès 60 ans



A VOS AGENDAS

Le calendrier que les animateurs et animatrices vous proposent jusqu'en septembre 2025.

Le détail des activités est affiché dans chaque village

Enney : Earlybeck

Villars-sous-Mont : L'Espace Gourmand

Estavannens : Pilier public

Pour toutes ces animations vous pouvez vous adresser à la représentante de votre village pour les transports.

Jacqueline Bourquenoud 079.643.99.51 (Villars-sous-Mont)

Anita Magnin 079.741.57.12 (Estavannens)

Annette Wicht 079.767.68.38 (Enney)



Le Senior Club t'invite en juillet-août 2025

Sortie à vélo électrique avec Marcel Blanc

Mardi 8 juillet à 13h30 au bâtiment de l'édilité à Enney

Durée 3h, adaptée aux participant.e.s, entrecoupée d'une verrée.

N'oubliez pas de charger votre batterie.

Selon la météo, la sortie pourrait être annulée le jour même.

Inscriptions jusqu'au 6 juillet au 079 767 68 38.

Séance d'information et de prévention - seniors

Mardi 15 juillet à 15h00 à la salle communale à Albeuve

Informations pour les transports : Administration communale

026 921 81 00

Randonnée dans la Vallée avec Josiane et Dominique

Mardi 15 juillet à 14h00 à l'ancienne école d'Enney

Durée environ 2h30. Bonnes chaussures, boissons, équipement selon la météo ! Venez marcher avec nous, quel que soit votre niveau et par tous les temps, il y a 2 niveaux de marche.

Informations chez Josiane au 079 252 56 43

Sortie à vélo électrique avec Marcel Blanc.

Mercredi 6 août à 13h30 au bâtiment de l'édilité à Enney

Durée 3h, adaptée aux participant.e.s, entrecoupée d'une verrée.

N'oubliez pas de charger votre batterie.

Selon la météo, la sortie pourrait être annulée le jour même.

Inscriptions jusqu'au 4 août au 079 767 68 38.

Bel été les seniors et les jeunes !

Nous nous réjouissons de vous retrouver en septembre ☺



Le Senior Club t'invite en septembre 2025

Sortie à vélo électrique avec Marcel Blanc.

Mercredi 3 septembre à 13h30 au bâtiment de l'édilité à Enney

Durée 3h, adaptée aux participant.e.s, entrecoupée d'une verrée.

N'oubliez pas de charger votre batterie.

Selon la météo, la sortie pourrait être annulée le jour même.

Inscriptions jusqu'au 1er septembre au 079 767 68 38

Café Patois avec Alodie Philipona.

Mercredi 10 septembre à 14h00 à la Couronne à Enney (au 1^{er})

Lire en patois, s'aider à parler ensemble autour d'un café.

Randonnée dans la Vallée avec Josiane et Dominique.

Mardi 16 septembre à 14h00 à l'ancienne école d'Enney

Durée environ 2h30. Bonnes chaussures, boissons, équipement selon la météo ! Venez marcher avec nous, quel que soit votre niveau et par tous les temps, il y a 2 niveaux de marche.

Informations chez Josiane au 079 252 56 43

Jeux divers

Vendredi 19 septembre à 14h00 à la Couronne à Enney (au 1^{er}).

Viens jouer à divers jeux de société ou au jass, boire un thé en bonne compagnie, afin de se retrouver et se détendre dans une bonne ambiance.

Pas d'inscription

Fondations pour l'aide aux personnes dans le besoin

Nous vous informons que les familles ou personnes dans le besoin ou la dépendance, confrontées à des problèmes de santé et/ou de handicap, voire des familles et des jeunes traversant des périodes critiques peuvent faire appel à plusieurs Fondations. À savoir :

- **Fondation Rieter - Lorétan** vient en aide à des jeunes en formation du district de la Gruyère. Elle poursuit les objectifs suivants :
- apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation de même type domiciliés en Gruyère ou dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère ;
 - apporter une aide financière à des adultes effectuant des formations subséquentes telle que la maturité professionnelle effectuées en dehors de la période d'apprentissage au sein d'une entreprise ou d'une école professionnelle ;
 - octroyer une aide financière pour d'autres formations réalisées dans des écoles professionnelles ;
 - venir en aide à titre exceptionnel à des familles dans le besoin.

Toutes les informations et les documents nécessaires pour effectuer les demandes se trouvent sur le site : <https://www.fondation-rieter.ch/>

- **Fondation AFAG** (Fondation pour l'aide aux familles de la Gruyère)
1630 Bulle (☎ 077 472 83 41)
agaf@fondation-afag.ch

La fondation AFAG a pour but de venir en aide :

- aux familles et personnes dans le besoin, confrontées à des problèmes de santé, de handicap de difficultés financières, etc ;
- aux personnes nécessiteuses rencontrant des difficultés liées à l'âge ;
- aux jeunes et aux enfants dans la précarité traversant des périodes critiques, nécessitant appui, traitement, encadrement, formation, repas pris hors domicile, etc.

La fondation vient en aide subsidiairement aux aides étatiques et officielles ou aux couvertures d'assurances. Les bénéficiaires doivent être domiciliés dans le district de la Gruyère.

➤ **Fondation Duvillard**

p. a. Réseau Santé et Social Gruyère

Rue de la Lécheretta 18, 1630 Bulle (☎ 026 919 00 19)

Elle vient en aide financièrement à des orphelins dans le besoin, des enfants et adolescents particulièrement déshérités, soit physiquement, soit moralement et dans le besoin. A titre exceptionnel, à des institutions qui s'occupent de la jeunesse en difficulté sous l'angle de son instruction et de sa formation professionnelle. Les bénéficiaires doivent être domiciliés en Gruyère depuis plus d'une année.

➤ **Caritas Gruyère**

Rue Rieta 5, 1630 Bulle (☎ 026 912 11 22)

info@caritas.ch

Est une association libre et indépendante, reconnue d'utilité publique et exonérée d'impôts. Elle existe depuis l'an 2000. Toutes les personnes engagées sont bénévoles: elles offrent de leur temps, leur énergie et leurs compétences pour venir en aide aux personnes démunies de La Gruyère.

➤ **L'association «La Famille au Jardin»**

L'association « La Famille au Jardin » a été créée en 2002. Elle s'est donnée pour mission d'accueillir en journée, les personnes affectées de troubles de la mémoire et de soutenir les proches dans leur quotidien.

En 2004, le foyer de jour de Römerswil sur la commune de St-Ursen s'est ouvert et depuis accueille douze personnes par jour, du lundi au vendredi.

En 2020, un deuxième site d'accueil s'est ouvert à Humilimont sur la commune de Marsens qui accueille 8 hôtes par jour. Des formations sont régulièrement proposées aux proches, aux bénévoles et aux professionnels.

Dans une vision globale de maintien à domicile, un accueil de nuit pour cinq personnes, du lundi au mardi a lieu deux fois par mois.

Contact :

La Famille au Jardin
Römerswil 4
1717 St-Ursen

026 321 20 13

info@la-famille-au-jardin.ch

Villa des soeurs
Route d'Humilimont 60 b
1633 Marsens

026 321 20 13

026 566 71 64

lundi, mardi, mercredi et jeudi

info@humilimont.ch

PRO JUVENTE – Ateliers en ligne gratuits

CONSEILS ET ASTUCES
POUR LES PARENTS

EN LIGNE + GRATUIT

Ateliers Compétences numériques



 Dates et inscriptions sur projuventute.ch/ateliers-parents

ÉCRANS ET PETITE ENFANCE

Comment accompagner nos enfants de 0 à 6 ans?

Lors de la pratique de différentes activités numériques, il faut réfléchir aux chances et risques que celles-ci comportent pour les jeunes enfants. L'atelier transmet de nombreux conseils pratiques.

LE MONDE DES JEUX VIDÉO

Pour de nombreux enfants et adolescents, les jeux vidéo font partie de leur environnement quotidien. Comment gérer cette réalité? A quoi faire attention lors du choix d'un jeu vidéo?

LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les principales plateformes avec leurs opportunités et leurs risques ainsi que les préférences actuelles des enfants et des adolescents sont décrites durant ces soirées. Des conseils concrets pour une utilisation consciente et sûre des réseaux sociaux seront fournis.

ÉCRANS AU QUOTIDIEN DE L'ENFANCE À L'ADOLESCENCE

Risques et chances

L'atelier donne des astuces sur comment accompagner les enfants et jeunes dans l'apprentissage de la gestion des risques et chances que les écrans représentent.

CYBERINTIMIDATION

Les enfants peuvent un jour être confrontés à la cyberintimidation ou au cyberharcèlement. L'atelier présente différents aspects de ce phénomène et donne des pistes aux parents pour aider les jeunes à se protéger.

Votre enfant réclame sans cesse votre portable? Votre ado passe son temps à scroller sur les réseaux sociaux ou passe son temps sur les jeux vidéo? Comment gérer les écrans à la maison et en famille? Les ateliers Compétences numériques pour les parents répondent à vos questions et besoins. Grâce aux ateliers, **en ligne, gratuits**, découvrez les conseils et astuces pour mieux gérer les écrans.

Dates et inscriptions sur projuventute.ch/ateliers-parents



Proche'écoute : permanence téléphonique

À partir du 2 juin 2025, la hotline Proche'écoute ne sera plus assurée par Fribourg pour Tous, mais par Proches Aidants Fribourg. Elle ne fonctionnera plus comme une hotline, mais comme une permanence téléphonique.

À partir de cette date, les personnes proches aidantes pourront s'adresser à notre permanence au 026 420 20 10.

Horaires de la permanence :

- Lundi : de 14h à 16h
- Mardi : de 9h à 12h
- Jeudi : de 13h à 16h



PROCHES AIDANTS FRIBOURG

Des provisions... providentielles

Dans le cadre de la campagne nationale sur les provisions domestiques, l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) a récemment actualisé sa brochure dédiée à cette thématique.

Quelle est l'utilité des provisions domestiques ?

La pandémie de COVID-19 et les phénomènes météorologiques extrêmes qui ont frappé différentes régions de Suisse montrent que l'imprévu peut survenir à tout moment. La constitution de provisions domestiques est une **mesure facile à prendre** en prévention d'une crise. Elle permet à chaque ménage de **subvenir à ses besoins vitaux** pendant quelques jours. Faire des réserves est à la portée de chacun. Ces

provisions permettent d'être autonome en attendant que les milieux économiques et les services étatiques compétents trouvent des solutions pour rétablir l'approvisionnement. Les provisions domestiques ne doivent pas servir à surmonter une crise de longue durée, mais uniquement à **parer à une pénurie** de quelques jours. Des perturbations, même locales, peuvent en effet déclencher des réactions en chaîne susceptibles de perturber **temporairement** l'approvisionnement.

Les indispensables...

Il s'agit avant tout d'avoir en réserve des **denrées de longue conservation** permettant de se nourrir pendant une semaine environ et de **l'eau** en quantité suffisante pour s'hydrater et cuisiner, ainsi que pour l'hygiène. Ces provisions sur mesure doivent être constituées en fonction de **vos habitudes alimentaires**. Elles comprennent également des aliments qui n'ont pas besoin d'être cuisinés (chocolat, galettes de riz, fromage, fruits secs, etc.). Ces derniers s'avèrent en effet très utiles en cas de coupure de courant, lorsqu'on ne dispose d'aucun appareil de cuisson. Pensez également à vous doter d'une radio à piles (notamment pour avoir accès au système d'information de la population par radio géré par la Confédération en cas de crise – IPCC), d'une lampe de poche avec des piles de rechange, de bougies ainsi que d'allumettes ou d'un briquet. En cas de **coupure d'électricité** ou **d'internet**, les bancomats seraient également touchés, et les moyens de paiement électronique comme les cartes de débit ou de crédit ou les transactions par smartphone pourraient également se retrouver hors service. Ayez suffisamment d'argent liquide en petites coupures et en monnaie à la maison pour pouvoir payer en espèces une semaine de courses et un plein d'essence. D'autres indispensables à ne pas oublier sont le savon, le papier toilette, une **pharmacie de secours** (bandages, thermomètre médical, antidouleurs...) ainsi que vos **médicaments personnels**.

L'eau, une denrée cruciale !

Nous avons beau bénéficier d'un approvisionnement en eau de très bonne qualité en Suisse, nous ne sommes pas à l'abri d'une intempérie qui endommage des conduites ou provoque une contamination de l'eau potable. Il est dès lors important de pouvoir recourir à sa propre réserve d'eau en attendant que l'approvisionnement soit rétabli. Nous recommandons d'avoir au

moins **9 litres d'eau par personne**, soit un lot de six bouteilles de 1.5 litre. Ces packs sont faciles à transporter et se conservent plusieurs mois ; ils permettent d'avoir de quoi boire et de cuisiner pendant 3 jours en cas d'urgence. Mais ces quantités ne prévoient pas l'eau nécessaire à des fins d'hygiène corporelle ou pour tirer la chasse d'eau, p. ex.

Quelques rappels

Les prestations complémentaires (PC) : quelques rappels utiles

Les rentes AVS assurent aux personnes âgées un revenu minimum, mais bien souvent elles ne suffisent pas pour vivre. C'est pourquoi la Loi fédérale sur les prestations complémentaires a été introduite en 1996. L'octroi des prestations complémentaires dépend des cantons. La réforme des PC est entrée en vigueur le 01.01.2021.

Tout rentier AVS/AI, tout bénéficiaire d'une allocation pour impotent de l'AI, ainsi que tout bénéficiaire d'indemnités journalières de l'AI sans interruption pendant 6 mois au moins, domicilié dans le canton de Fribourg, a droit à des prestations complémentaires à l'AVS/AI, si la part de ses dépenses reconnues excède ses revenus déterminants. Pour les personnes de nationalité étrangère, certaines conditions supplémentaires sont nécessaires. Les prestations complémentaires se calculent en fonction d'éléments personnels : les revenus et les dépenses. Ce système a l'avantage de tenir compte des situations individuelles. C'est la raison pour laquelle les montants octroyés sont différents d'une personne à l'autre. La demande doit être déposée à la caisse de compensation. Les PC ne sont pas imposables.

Pro Senectute propose un calculateur en ligne pour évaluer votre droit aux PC.

Remboursement des frais de maladie

Les bénéficiaires des PC peuvent se faire rembourser différents frais de maladie. Les informations détaillées se trouvent sur le site internet de la caisse cantonale de compensation : www.ecasfr.ch

Redevance radio et TV

Le bénéficiaire de prestations complémentaires est exonéré de la redevance. Il doit fournir à l'organe d'encaissement SERAFE AG, Case postale, 8010 Zurich, la décision PC lui garantissant ce droit.

Journaux

Les quotidiens La Liberté, La Gruyère et Freiburger Nachrichten accordent un rabais de 25% sur les abonnements des personnes qui sont au bénéfice des PC sur présentation de la décision de l'organe PC lui garantissant ce droit.

Réduction de prime d'assurance-maladie

L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Elle est destinée à faciliter le paiement des cotisations à l'assurance-maladie obligatoire et s'adresse non seulement aux personnes âgées, mais également à toute la population. La demande peut être déposée jusqu'au 31 août pour l'année en cours auprès de la Caisse cantonale de compensation :

<https://www.ecasfr.ch/fr/Assurances/Reduction-des-primes-d-assurance-maladie/Reduction-des-primes-d-assurance-maladie.html>

L'indemnité forfaitaire par districts pour l'aide à domicile

Il s'agit d'une aide financière accordée aux parents et aux proches (proches aidants) qui apportent une aide régulière, importante et durable à une personne impotente pour lui permettre de vivre à domicile. Les critères d'attribution de cette indemnité (max. CHF 35.00 par jour depuis le 1er janvier 2024) sont définis de manière uniforme dans le canton. L'indemnité forfaitaire est imposable, mais des déductions sont possibles. Vous pouvez demander des renseignements auprès de la Commission de district pour l'aide et les soins à domicile : +41 26 919 00 19. Celle-ci examine la demande en s'appuyant sur l'avis des organismes d'aide et de soins à domicile (et dans tous les cas du ou de la médecin).

Les aides financières de Pro Senectute

Dans des situations particulières pour lesquelles le système légal n'apporte pas de solution, les personnes de plus de 60 ans peuvent faire appel aux aides financières de Pro Senectute.

Lorsque Pro Senectute ne peut pas intervenir, mais que la situation se justifie, Pro Senectute sollicite des fondations privées, par exemple l'AFAG, en Gruyère : <https://www.fondation-afag.ch>

Pro Senectute est à disposition pour des questions plus précises sur ces différentes assurances sociales, l'évaluation des droits et la préparation des demandes. En effet, les formulaires peuvent être compliqués à remplir. Des entretiens sont proposés dans les bureaux ou à domicile des personnes retraitées ou de leurs proches. Les consultations sociales sont gratuites et confidentielles. Pro Senectute a également un bureau à la Rue de la Lécheretta 18, à Bulle. Pour les personnes qui souhaitent un entretien, il est bien de prendre rendez-vous par téléphone : +41 26 347 12 40.

Demande de Patente K en ligne

Comment déposer une demande de patente K en ligne

La demande s'effectue sur le portail egov.fr.ch. Il est nécessaire de vous enregistrer avant de déposer votre demande.

Vous pouvez introduire la demande en votre nom (paramètre par défaut) ou au nom d'une autre personne ou d'une organisation (association, entreprise, commune, etc.).

Cette autorisation est délivrée par la préfecture du district dans lequel se déroule la manifestation.

Comment faire une demande de patente K en ligne

Pour toutes les manifestations, les étapes 1 à 5 du formulaire en ligne doivent être complétées.

Les étapes complémentaires vous permettent de saisir des informations pouvant être pertinentes ou requises selon le type de manifestation. Il est important de prendre connaissance de toutes les étapes proposées afin de vérifier si elles sont

nécessaires dans le cadre de votre demande (par exemple la rubrique « Son et Laser » devra être complétée dans le cas d'un concert).

Une demande complète garantira un traitement dans les meilleurs délais et évitera des demandes de compléments qui pourraient retarder la procédure.

Documents à fournir

Vous devez joindre à votre demande certains documents, en fonction de la nature de votre manifestation, notamment :

- Autorisation signée du propriétaire du fonds (nécessaire sur fonds privé)
- Programme de la manifestation (ou flyer ou invitation déroulement de la manifestation par jour)
- Plan de tracé du cortège (en lien avec les autorisations de restrictions de circulation)
- Concept de circulation et/ou de stationnement (gestion des accès, véhicules, parage, etc.)
- Descriptif ou contrat TPF ou CFF (mesures pour l'arrivée ou le retour des participants)
- Concept de sécurité
- Contrat avec personnel sanitaire
- Contrat avec service d'ambulance (si ambulance sur place)
- Faisceau laser - Copie de l'annonce au Service de la police du commerce
- Concept déchets (selon exigences communales)
- Copie de police d'assurance (responsabilité organisateurs)

Paielement et tarifs

L'autorisation est soumise à une taxe ainsi qu'à un émolument.

Les autorisations de prolongation sont soumises à un émolument de CHF 35.- à 100.- .

Les horaires ainsi que les éventuelles prolongations sollicitées (maximum jusqu'à 03h00 le lendemain matin) doivent également être précisés.

Taxe	Minimum CHF 30.-	Maximum CHF 4'000.-
Emolument	Minimum CHF 20.-	Maximum CHF 200.-
Prolongation	Minimum CHF 35.-/par prolongation	Maximum CHF 100.-/par prolongation

L'autorisation sera accompagnée d'une facture payable à 30 jours.

SIV Villars-sous-Mont – Événements

Événements

DE L'ANNÉE
2025

Société des intérêts villageois de Villars-sous-Mont

21 novembre

Raclette des membres

Une petite raclette, un bon verre de vin, des cornichons, des patates, de la bonne humeur, un moment convivial pour se retrouver.

Inscription obligatoire au 076 568 61 84

24 janvier

Sortie des membres Festival des lumières de Morat

Un moment chaleureux et féérique au milieu de l'hiver.

Inscription obligatoire au 076 568 61 84

Avent

du 1er décembre au 23 décembre

Fenêtre de l'Avent et St-Nicolas

Un moment convivial, chaleureux qui sent bon Noël, l'hiver et ses parfums de cannelle.

Inscription à l'Espace Gourmand

SIV Enney – Concert d'été

Concert d'été à Enney

Jeune chœur d'hommes,
chants traditionnels et populaires

Samedi 28 juin 2025

dès 19h30

sur la place de
l'ancienne laiterie



Entrée libre, cantine, boissons

Soirée cervelas grillés offerts

Jeunesse d'Enney – Tournoi de foot sur savon

TOURNOI DE FOOT SUR SAVON 2025





VENDREDI 25.07

**SOUPER -
BLINDTEST**

45.-



SAMEDI 27.07

TOURNOI

25.-

**INSCRIPTIONS SOUPER +
EQUIPES : [JEUNESSE-ENNEY.CH](https://jeunesse-enney.ch)**

**25 AU 26
JUILLET À
ENNEY**

Ski-Club Bourgo – Calendrier

Dates	Activités	Inscription
19.07.2025	Pétanque alpestre nocturne (triplettes)	Elsa Pythoud – 079 124 38 09
20.09.2025	Open Bike	Thomas Chollet – 077 470 63 34
28.09.2025	Sortie en montagne	Elsa Pythoud – 079 124 38 09
7.11.2025	Assemblée annuelle à 20h au chalet	
8.11.2025	Montage du téléski / Travaux d'automne	Romain Dubath – 079 601 29 73
7.02.2026	Match aux cartes au chalet	Elsa Pythoud – 079 124 38 09
16 au 20.02.2026	Camp de ski à la Fouly	

Croqu'Free'Son

Tu aimes chanter ? Tu aimes danser, bouger ? Tu aimes jouer la comédie ?

Dans ce cas, rejoins la troupe de Croqu'Free'Son à la prochaine rentrée en septembre. Pour tout âge et de tous niveaux. Les garçons, adolescents et hommes sont les bienvenus. Laissez parler le créatif qui est en vous.

Renseigne-toi et inscris-toi sur notre site internet www.croqufreeson.ch ou chez Stéphane Dévaud-Jaquet au 078 862 21 62.

Communication CFF - Interruption totale Fribourg-Berne, été 2025

D'importants travaux ferroviaires se tiendront sur la ligne Fribourg– Berne cet été, **entraînant une interruption totale du trafic entre Fribourg et Berne du vendredi 27 juin à 22h30 au lundi 25 août 2025 à 4 heures**. Des bus de remplacement seront mis en place pour acheminer la clientèle.



Bibliothèque régionale de l'Intyamou

La bibliothèque de l'Intyamou propose un choix dense et varié de romans, documentaires, BD ou albums destinés aux lecteurs adultes, jeunes et enfants, en tout plus de 1'000 ouvrages à découvrir.

Les portes de la bibliothèque sont grandes ouvertes :

- Le lundi 16h00 – 18h00
- Le mercredi 14h30 – 16h30
- Le vendredi 18h00 – 20h00

Durant les vacances scolaires, la bibliothèque est ouverte le vendredi de 18h00 à 20h00



Rue Jean-Marie Musy 11 - 1669 Albeuve
+ 41 26 535 72 95

BENNE D'ÉCHANGE

Afin de permettre une meilleure surveillance, la benne d'échange, installée à l'intérieur de la déchetterie, est accessible uniquement durant les heures d'ouverture.

Pour rappel, cette benne a pour but de permettre l'échange de biens que vous n'utilisez plus, mais qui peuvent encore servir. Vous évitez ainsi des déchets, du gaspillage et la surconsommation. De plus, vous rendrez heureuses d'autres personnes.

Vous pouvez déposer uniquement des objets peu encombrants, parfaitement utilisables, propres et en bon état (p. ex. : petit mobilier, livres, jouets, lampes, outils, CD, DVD, matériel informatique récent, etc.).

Les objets déposés doivent être impérativement être rangés de manière ordonnée.



Nous vous invitons à suivre les recommandations précitées qui sont indispensables au maintien de cette benne.

Une utilisation non conforme répétée de la benne d'échange engendra sa suppression sans nouvel avis.

Déchetterie intercommunale - NOUVEL HORAIRE

DÈS LE 1^{ER} JUIN 2025

Grandvillard – Estavannens – Villars-sous-Mont



	ÉTÉ	HIVER
	du 1 ^{er} avril au 30 novembre	du 1 ^{er} décembre au 31 mars
MARDI	17h30 – 19h30	18h00 – 19h00
MERCREDI	10h00 – 11h00	10h00 – 11h00
JEUDI	FERME	FERME
SAMEDI	09h00 – 13h00	09h00 – 12h00

Calendrier des sociétés et manifestations

28.06.2025	19h30	SIV Enney – Concert d'été	Place de l'ancienne laiterie - Enney
29.06.2025		UCI Gran Fondo	Estavannens-Grandvillard
30.06 au 06.07.2025		Ultimate – Course de vélos	Etape à Enney
19.07.2025		Ski Club Bourgo – Pétanque alpestre nocturne	Inscription obligatoire 079 124 38 09
25-26.07.2025		Jeunesse Enney - Tournoi de foot sur savon	Inscriptions www.jeunesse-enney.ch
07.09.2025		SIV Enney – Balade automnale	Lieu et heure à définir
20.09.2025		Ski Club Bourgo – Open Bike	Inscription obligatoire 077 470 63 34
28.09.2025		Ski Club Bourgo – Sortie en montagne	Inscription obligatoire 079 124 38 09
07.11.2025	20h00	Ski Club Bourgo – Assemblée annuelle	Chalet du Ski Club
08.11.2025		Ski Club Bourgo – Montage du téléski/travaux d'automne	Inscription obligatoire 079 601 29 73
21.11.2025		SIV Villars-sous-Mont – Raclette des membres	Inscription obligatoire 076 568 61 84
01 au 24.12.2025		SIV Enney – Rencontres de l'Avent	Lieu et heure à définir
20.12.2025		SIV Enney – Cornets de Noël	Lieu et heure à définir
24.01.2026		SIV Villars-sous-Mont – Sortie des membres – Festival des lumières à Morat	Inscription obligatoire 076 568 61 84
Avril 2028		La Poya d'Estavannens	



COMMUNE DE BAS-INTYAMON

Route de l'Intyamou 36
1667 Enney



☎ 026 921 81 00

Service de piquet : ☎ 026 921 81 08

🌐 www.bas-intyamou.ch

✉ commune@bas-intyamou.ch

Heures d'ouverture de l'administration communale :

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14h00 – 17h30
Mardi	8h30 – 11h30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14h00 – 19h00
Vendredi	8h30 – 11h30	FERME

L'administration communale sera fermée :

Pentecôte	le 9 juin 2025
Fête Dieu	du 19 au 22 juin 2025
Vacances d'été	du 21 juillet au 10 août 2025
Assomption	le 15 août 2025 (fermeture le 14 août à 16h00)

Heures d'ouverture des déchetteries :

SITE ENNEY	Heures d'Eté (1 ^{er} avril au 31 octobre)	Heures d'Hiver (1 ^{er} novembre au 31 mars)
Mardi	13h30 – 14h30	13h30 – 14h30
Mercredi	17h30 – 19h00	17h30 – 18h00
Samedi	9h00 – 12h00	9h00 – 12h00
SITE GRANDVILLARD	Heures d'Eté (1 ^{er} avril au 30 novembre)	Heures d'Hiver (1 ^{er} décembre au 31 mars)
Mardi	17h30 – 19h30	18h00 – 19h00
Mercredi	10h00 – 11h00	10h00 – 11h00
Jeudi	FERMÉ	FERMÉ
Samedi	09h00 – 13h00	09h00 – 12h00

Pour les questions techniques (eau, épuration, problèmes de ruisseau, etc.) –
service de piquet : 026 921 81 08